



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 08/02/2024

Vigilance de niveau JAUNE pour le risque de vagues-submersion sur le littoral vendéen

Marée haute du vendredi 09 février 2024 à 04h09 (coefficient 83)

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, a déclenché l'état d'alerte météorologique de niveau JAUNE pour le risque de VAGUES-SUBMERSION pour la marée haute du vendredi 09 février 2024 à 04h09 (coefficient 83).

Évolution prévue

Des vents de Sud/Ouest devraient souffler en rafales jusqu'à 80-85 km/h. .

Il est attendu des vagues de Sud/Ouest de 4,5 mètres.

La surcote prévue pourrait atteindre 57 cm à L'Herbaudière, 58 cm aux Sables d'Olonne et 57 cm en baie de L'Aiguillon.

Les maires des communes concernées ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinés à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.

Le préfet appelle le public à la vigilance et à la prudence quant aux risques de vagues-submersion.

Conseils de comportement

Consignes générales :

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune ;
- évitez de circuler en bord de mer ;
- si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📺 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Habitants du bord de mer :

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés .
- protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues ;
- surveillez la montée des eaux.

Plaisanciers :

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer :

- évitez de prendre la mer ;
- soyez prudents, si vous devez sortir ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...) ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs ;
- soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Pour toutes informations :

Site de Météo France : www.meteofrance.com

Site Vigilance de Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Site des services de l'État en Vendée : www.vendee.gouv.fr

Pour vous tenir informé, suivez les réseaux sociaux comptes officiels X (Twitter) et Facebook :

@PrefetVendee / @VigiMeteoFrance / @MeteoFrance_O / @SDIS85

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon